## Direction du personnel, des services et de la modernisation

Arrêté du 24 juillet 2003 fixant la date des élections pour la désignation des représentants du personnel au comité d'évaluation institué par l'article 11 du décret du 28 octobre 1994 susvisé

NOR: EQUP0310155A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret nº 94-943 du 28 octobre 1994 relatif aux statuts particuliers du corps des chargés de recherche et du corps des directeurs de recherche du laboratoire central des ponts et chaussées du ministère chargé de l'équipement et des laboratoires de recherche de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;

Arrête:

## Article 1er

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel au comité d'évaluation institué par l'article 11 du décret du 28 octobre 1994 susvisé est fixé au 6 novembre 2003. Les listes de candidats devront être déposées au plus tard le 17 septembre 2003 à 16 heures auprès de la direction du personnel, des services et de la modernisation, mission des relations sociales, pièces 7.07 ou 7.09.

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère. Fait à Paris, le 24 juillet 2003.

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur du personnel, des services
et de la modernisation empêché :
Le directeur adjoint du personnel, des services et de la modernisation,

P. Berg